

Dossier de candidature au dispositif bilingue Anglais-Espagnol. **¡ Vamos !**

Rentrée 2025-2026



*« Qui apprend une nouvelle langue, acquiert une nouvelle âme »
Juan Ramon Jiménez (Prix Nobel de littérature 1956).*

→ Pourquoi une 2^{ème} langue vivante dès la 6^{ème} ?

Ce dispositif, créé au collège Sainte Croix en 2013 propose l'apprentissage précoce et simultané de l'anglais et de l'espagnol et tend à **promouvoir un enseignement approfondi de deux langues**.

Il contribue évidemment à doter les élèves de **compétences linguistiques solides et ainsi d'acquérir, en fin de collège, un niveau A2 - B1** du CECRL (Cadre européen Commun de Référence pour les Langues) dans les deux langues. Les élèves exercent également leur oreille à d'autres sons et travaillent plus tôt **la prononciation**.

C'est également une porte d'accès à d'autres cultures et à des traditions riches et variées. Ce double apprentissage linguistique développe **l'esprit d'ouverture**, facilite **l'acceptation de la différence** et aide à la **construction d'une identité citoyenne**.

Plus globalement, c'est **une gymnastique intellectuelle** qui enrichit énormément sur le plan linguistique, culturel et humain. A plus long terme, il constitue un atout pour préparer l'orientation **professionnelle** du jeune apprenant.

→ Pourquoi l'espagnol ?

L'espagnol, c'est ...

- **La 2^{ème} langue la plus parlée** après le chinois mandarin.
- **La langue maternelle de plus de 500 millions d'hispanophones**.
- **La langue officielle de 21 pays dans le monde**.
- **La 2^{ème} langue parlée aux Etats-Unis**.
- **C'est une des plus importantes langues de communication, de culture et de commerce dans le monde.** (Espagne, Amérique Latine, Etats Unis...)

→ Le dispositif bilangue au collège Sainte Croix.

*Horaires

Niveau	Nombre d'heures d'espagnol par semaine
6 ^{ème}	2h00
4 ^{ème} /5 ^{ème}	2h30
3 ^{ème}	3h00

L'enseignement de l'anglais est de quatre heures hebdomadaires.

Le choix d'apprendre ces deux langues est un projet et un **ENGAGEMENT sur les 4 années de collège (6e -> 3e)**

* Contenus et mise en pratique pédagogique

A travers les thèmes étudiés, issus des Programmes Officiels, les élèves acquièrent des connaissances linguistiques tout en découvrant des aspects culturels des pays hispanophones.

Concrètement, les élèves sont entraînés à **développer leurs compétences** dans **les cinq activités langagières** : compréhension orale, compréhension écrite, expression orale en continu et en interaction, expression écrite.

Pour ce faire, les enseignants utilisent des **supports variés et authentiques** (audios, vidéos, iconographiques, extraits littéraires ...) et sous différentes formes (orales, écrites, individuelles ou par groupe) au service de **projets divers et concrets** (enregistrements de vidéos, réalisations de jeux...)

A l'issue des quatre années de collège, les élèves du dispositif attendront un niveau plus avancé que les autres apprenants de LV2. Ils seront entraînés davantage aux méthodes et stratégies propres aux langues vivantes. **La prise de parole** deviendra également **plus aisée, spontanée et fluide**.

Afin de valoriser leur engagement dans l'option, **un projet spécifique de mobilité en Espagne sera envisagé sur le niveau 4^e**.

* Contribution dans le cadre des parcours spécifiques

Dans le cadre des parcours spécifiques, une contribution complémentaire est demandée aux familles. Pour le dispositif bilangue, elle est de 20 euros par an.

* Les options compatibles avec le dispositif bilangue

S'ils le souhaitent, les élèves ont la possibilité de postuler en 5^{ème} aux options **LATIN ou RADIO** tout en étant en Bilangue. Cependant, le cumul d'options est déconseillé : chaque élève peut s'épanouir dans une option et non se disperser dans un trop plein d'options.

Par ailleurs, une fois le dispositif bilangue intégré, les élèves ne pourront pas postuler à l'option Parcours Européen (anglais) et ne feront pas le choix d'une autre langue vivante en 5^e. L'option Bilangue est également incompatible avec les sections sportives (Badminton, Football).

→ **L'admission en classe bilangue**

* **Qui peut intégrer cette section ?**

Cet enseignement optionnel est proposé à des élèves, certes, de bon niveau mais surtout motivés, curieux, volontaires et travailleurs. Ces qualités sont essentielles car ces deux heures d'espagnol supplémentaires représentent un surplus de travail en 6^{ème}.

Ces élèves doivent donc être capable d'assumer un surcroît de travail personnel, de s'organiser correctement, de faire preuve de rigueur, d'être actif à l'oral, attentif et d'avoir une attitude positive en classe.

* **Quels sont les critères d'intégration?**

- Une décision réfléchie et motivée de l'enfant en concertation avec ses parents.
- L'avis des professeurs de CM2 (bon niveau écrit, actif à l'oral, motivation et curiosité, investissement positif au sein du groupe).
- La motivation de l'élève pour l'apprentissage des langues.
- Le niveau scolaire dans les disciplines fondamentales (adéquation entre les réussites scolaires et les demandes des familles, la surcharge de travail ne doit pas mettre en péril la réussite des élèves en 6^{ème}).

Les élèves candidats au dispositif bilangue seront sélectionnés en étroite collaboration entre les professeurs de CM2, les professeurs de langues et la cheffe d'établissement.

Le collège informera les familles au début du mois de juillet.

→ **Et après la 3^{ème} ...**

Toutes les compétences développées et les notions étudiées au cours de ces quatre années de collège leur assureront des **bases solides** tout en ayant développé **leur esprit critique**, une **autonomie dans le travail**. **Les connaissances, les compétences et les acquis approfondis** en collège permettront d'aborder **sereinement l'apprentissage des langues en lycée**.

Ce parcours donne également aux élèves du dispositif toutes les chances de pouvoir prétendre, si tel est leur souhait, à une entrée en seconde européenne proposée par certains lycées ou une section binationale Bachibac, en fonction de leur niveau et de leurs souhaits d'orientation.

3, rue du Prieuré - 35 410 Châteaugiron

Téléphone : 02.99.37.28 77

Email : secretariat@ensemble-saintecroix.fr

Site : www.stecroix35.fr

